



TERMES DE REFERENCE

Pour le recrutement d'un Consultant national chargé de l'évaluation du projet pilote d'appui au développement communautaire au bénéfice des femmes impliquées et affectées par les conflits armés-Phase 2 (PRESJAR II)

Durée de la mission: Quinze (15) jours

Lieu de la mission: Brazzaville et localités ciblées par le projet

Début de la mission: 10/01/2014

Fin de la mission: 25/01/2014

I. CONTEXTE

La République du Congo a connu plusieurs crises sociopolitiques majeures au cours des deux dernières décennies, qui ont entraîné le pays dans des conflits armés entre 1991 et 1999 avec des explosions sporadiques de violence dans le département du Pool en 2002. Ces crises ont eu des conséquences désastreuses notamment: l'accentuation du niveau de vulnérabilité des populations déjà en situation de précarité et la destruction des infrastructures socioéconomiques. Par ailleurs, des violations aux droits de l'homme ont été perpétrées.

Le Gouvernement a consenti d'énormes efforts pour la pacification du pays qui ont été soutenus par divers acteurs au développement. Des initiatives tendant à la consolidation de la paix, au relèvement socioéconomique des populations vulnérables ont été mises en œuvre sur toute l'étendue du territoire national avec notamment le programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (PNDDR).

Le projet pilote d'appui au développement communautaire au bénéfice des femmes impliquées et affectées par les conflits armés est aussi une composante du projet « Jeunes à risque/PRESJAR » lancé en 2005 pour soutenir la restauration de la paix, favoriser la réinsertion économique et la réintégration sociale durable des jeunes à risque. PRESJAR II visait la prise en compte des femmes dans le processus DDR et s'inscrit dans le cadre global

du PNDDR. En effet, la faible participation des femmes dans le processus du PNDDR a constitué une préoccupation majeure. Le projet d'appui aux femmes et jeunes filles en situation de vulnérabilité devait permettre une réintégration communautaire fondée sur la protection des droits des citoyens en vue de promouvoir un développement local intégré. Ce projet initié en septembre 2007 s'inscrit également dans la dynamique du mainstreaming du genre dans le processus de réinsertion socioéconomique au niveau communautaire.

Le PRESJAR II a reçu un financement initial d'un montant d'un million huit cent vingt-deux mille neuf cent soixante-dix-neuf (**1 822 979,00**) USD du Bureau de Prévention des Crises et Relèvement (BCPR).

De 2007 à ce jour, le PRESJAR II a connu différentes mutations notamment par l'ouverture à d'autres partenaires et groupes cibles.

Le PRESJAR II a eu pour objectifs :

(i) Promouvoir l'information, la sensibilisation et la communication sociale pour atteindre les femmes et les jeunes filles impliquées et affectées par les conflits armés ainsi que sensibiliser les autorités communautaires, les associations de femmes, les ex-commandants de groupes armés et les femmes et jeunes filles elles-mêmes pour qu'elles se présentent afin de participer aux activités du projet ;

(ii) Identifier et appuyer 15000 femmes et jeunes filles bénéficiaires (5000 femmes ex-combattantes et associées et 10000 femmes et jeunes filles vulnérables qui n'ont pas été directement associées aux groupes armés) ;

(iii) Consolider les activités de réinsertion socioéconomique des femmes impliquées et affectées par les conflits armés avec un appui aux communautés d'accueil à travers la formation technique et la promotion d'activités de transformation, de commercialisation et de fournitures de services ;

(iv) Renforcer les initiatives de soutien, de promotion et de protection des droits des femmes impliquées et affectées par les conflits armés et les jeunes filles à travers la mise en œuvre d'actions d'appui légal ;

(v) Renforcer le leadership féminin par la prise en compte de la dimension genre en favorisant la promotion des femmes leaders sur le plan social, économique, politique et culturel au niveau communautaire ;

(vi) Contribuer à la promotion des mécanismes endogènes de pérennisation et d'appropriation à travers la responsabilisation communautaire et le contrôle social participatif.

Pour réaliser ces objectifs, le projet intervenant dans sa phase de lancement à Brazzaville, dans les départements des Plateaux, de la Cuvette, du Pool, du Niari et de la Bouenza a par la suite restreint sa couverture géographique à Brazzaville et au département du Pool. ces départements ont été les plus touchés par les conflits armés.

II. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

1) Objectif général

L'évaluation a pour objectif d'apprécier les résultats obtenus par le PNUD Congo et ses partenaires (Gouvernement et BCPR) au regard des produits livrés.

2) Objectifs spécifiques

Il s'agira de :

- ✓ Mesurer et évaluer les résultats obtenus à la lumière des objectifs du projet ;
- ✓ Extraire les leçons apprises et les meilleures pratiques du projet et, sur cette base, faire des recommandations au PNUD sur les questions de réintégration socioéconomique et de relèvement communautaire ;
- ✓ Identifier, sur la base des conclusions de l'évaluation, les axes stratégiques d'interventions du PNUD sur les questions de relèvement et développement communautaire.

III. PORTEE DE L'EVALUATION

Le consultant évaluera le projet à travers l'analyse des différents résultats prévus. Cette analyse sera par ailleurs guidée par les principes suivants :

- ✓ L'appropriation nationale ;
- ✓ Le renforcement des capacités locales et/ou nationales ;
- ✓ L'égalité des genres ;
- ✓ Les droits humains ;
- ✓ La coopération Sud-Sud.

Afin de mesurer l'efficacité, la pertinence, l'efficacé, la viabilité et la cohérence du projet, l'évaluation devra répondre aux questions suivantes :

- Le projet est-il pertinent par rapport aux priorités nationales de développement ?
- Le projet est-il pertinent par rapport à la promotion d'un environnement propice au développement humain durable ?
- Le projet répond-il aux besoins des groupes cibles (femmes associées et affectées par les conflits armés, jeunes à risque et autres membres vulnérables des communautés) ?
- Les arrangements pris en matière de gestion du projet sont-ils adaptés ?
- Les ressources du projet (financières, matérielles et humaines) sont-elles suffisantes sur le plan quantitatif et qualitatif ?
- Est-ce que la stratégie de partenariat du projet a été efficace sur le plan de la pérennisation et de la mobilisation des ressources ?
- La gestion du projet s'est-elle déroulée selon les standards internationaux et les règles et procédures DEX (exécution directe) du PNUD ?
- Le projet est-il satisfaisant sur le plan coût/efficacité par rapport à des interventions similaires ?
- Les ressources du projet sont-elles utilisées efficacement pour produire les résultats prévus ?

Le Consultant s'appuiera sur les objectifs résumés dans les composantes suivantes :

A. Résultats de la mise en œuvre du PRESJAR II

- ✓ Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'intervention du projet, à travers l'analyse des produits livrés et leur contribution à la réalisation des résultats concernant l'amélioration de la situation des groupes cibles ;
- ✓ Evaluer la durabilité et la contribution des résultats du projet aux conditions du développement en République du Congo ;
- ✓ Evaluer la perception et le degré de satisfaction des autres parties prenantes et bénéficiaires, vis-à-vis de la mise en œuvre du projet, par rapport aux résultats obtenus et aux effets induits;
- ✓ Evaluer la qualité, la cohérence, l'efficacité et l'efficience des processus de planification, d'exécution et de suivi et évaluation appliqués dans la programmation des activités, des produits et des résultats du projet.

B. Stratégies partenariales, techniques et budgétaires adoptées

- ✓ Evaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des partenariats techniques et financiers développés par le PNUD (sélection des partenaires et prestataires, qualité des collaborations, utilisation des contributions financières tierces, etc.), dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- ✓ Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la gestion et des investissements des fonds propres du PNUD engagés dans le projet.

C. Enseignements à tirer

- ✓ Analyser les facteurs (contraintes, opportunités, menaces, etc.) qui ont influencé l'exécution des activités du projet et la livraison des produits ;
- ✓ Identifier les principaux atouts ayant contribué à la réalisation des résultats.
- ✓ Tirer les enseignements de la mise en œuvre du projet et formuler des recommandations susceptibles d'aider à la conception et à l'exécution de projets à venir.

L'évaluation fera l'objet d'un rapport destiné au PNUD et qui sera téléchargé sur le site du centre de ressources pour les évaluations (ERC). Il sera également transmis aux membres du comité de pilotage ainsi qu'à d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux jugés pertinents.

IV. APPROCHE METHODOLOGIQUE ENVISAGEE :

Contenu du travail d'évaluation

Le travail d'évaluation comprendra les volets ci-dessous :

- **Etablissement d'un bilan global du projet à évaluer**

Le consultant devra établir un bilan global et objectif des actions du projet depuis son démarrage. Cette étape doit lui permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, il devra notamment :

- ✓ Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet à évaluer, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents à consulter seront mis à disposition.
- ✓ Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.

- **Conduite d'une analyse évaluative**

A partir des constats et des informations disponibles, le consultant devra évaluer la performance du projet à partir des cinq critères préconisés par les directives du PNUD en matière d'évaluation et l'UNEG : pertinence, efficacité, efficience, impact, viabilité. La valeur ajoutée de la contribution apportée par le PNUD fera également l'objet d'un examen spécifique. Pour chacun de ces critères, des pistes d'évaluation sont préconisées ci-dessous. Il reviendra au consultant de les préciser et de les compléter.

• **Pertinence**

La pertinence examine le bien-fondé de l'action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ.

A ce titre, le consultant examinera la correspondance du projet avec :

- Les besoins et attentes des bénéficiaires (*femmes associées et affectées par les conflits armés, jeunes à risque et autres membres vulnérables des communautés*),
- Les priorités et orientations nationales (jeunesse, autonomisation de la femme),
- Les stratégies de mise en œuvre (revolving fund, appuis groupés),

Cette analyse sera complétée par une appréciation de :

- La cohérence interne du projet (concordance des divers moyens et instruments mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs),
- La cohérence externe du projet (concordance avec les actions entreprises par les autres acteurs).

• **Efficacité**

L'efficacité apprécie le degré de réalisation des objectifs du projet (techniques, financiers, institutionnels, commerciaux...) ainsi que ses éventuels effets non attendus (effets positifs ou négatifs).

Elle comprend :

- Une comparaison des résultats attendus et des résultats effectifs du projet,
- Une analyse des écarts constatés.

- **Efficienc**

L'efficienc étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d'une part, et les réalisations financées, d'autre part.

L'évaluation conduite par le consultant doit permettre :

- D'apprécier si les ressources nécessaires ont bien été mises en place, en temps voulu et au moindre coût,
- D'analyser les éventuels retards et dépassements constatés.

- **Impact (Incidence du projet)**

Le consultant analysera ici principalement les effets immédiats sur les acteurs concernés, et notamment les bénéficiaires directs, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité à l'action évaluée. Il appréciera, le cas échéant, les perspectives d'effets de plus long terme.

Si possible, l'analyse portera sur des indicateurs traduisant des résultats quantifiables. Le consultant traitera pour cela l'information pertinente issue des systèmes statistiques existants et du dispositif de suivi du projet. Cette analyse sera toutefois complétée, le cas échéant, par une appréciation qualitative des impacts dans certains domaines tels que les impacts institutionnels ou environnementaux, par exemple.

- **Viabilité/durabilité**

Le consultant examinera si l'atteinte des objectifs et les résultats obtenus sont de nature à se maintenir, voire à s'amplifier, dans la durée, et si oui à quelles conditions.

- **Contribution du PNUD**

Dans cette partie, le consultant portera une appréciation sur les modalités d'intervention du PNUD, leur apport spécifique par rapport à d'autres ressources ou modes de faire à disposition du projet.

Cette discussion sur la « valeur ajoutée » du PNUD dans le déroulement du financement à évaluer devra être précisée par le coordonnateur de l'évaluation en particulier en fonction des spécificités du projet, du secteur concerné et de la nature de l'appui apporté par le PNUD. Elle pourra porter selon les cas sur :

- ✓ La nature et l'influence du PNUD dans les stratégies des acteurs locaux ;
- ✓ Le partenariat entre le PNUD et les acteurs locaux ;
- ✓ L'apport éventuel en matière de développement des capacités ;
- ✓ Les caractéristiques des ressources financières du PNUD par rapport à d'autres ressources comparables disponibles ;
- ✓ L'effet catalyseur du financement du PNUD sur le comportement des autres acteurs.

L'évaluation devant porter sur les résultats prévus dans le document du projet, elle devra allier une approche tant qualitative que quantitative et s'effectuera sur la base :

*De la consultation des principaux documents disponibles pertinents :

- Convention de contribution et de financement (Cost sharing agreement)
- Documents de projet
- Rapports périodiques du projet
- DSRP 2008-2011
- PND/DSCERP 2012-2016
- Plan de développement départemental du Pool...

*D'entretiens (directifs, semi directifs, participatifs) avec :

- Le ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement
- Le HCREC
- Le PNUD (Programme, Management)
- Le Conseil départemental du Pool

*Des institutions gouvernementales ou non gouvernementales, des administrations décentralisées ainsi que différents groupes de la société civile jugés pertinents par l'évaluateur.

*D'entretiens avec les bénéficiaires du projet.

L'offre méthodologique fournie par le candidat devra contenir une note conceptuelle et un plan d'évaluation détaillé, précisant la méthodologie adoptée.

V. LIVRABLES ATTENDUS

L'évaluation pourra faire l'objet d'une réunion de restitution de fin de mission à destination des membres du Comité de Pilotage au cours duquel les principaux enseignements de la visite de terrain seront présentés.

Le candidat est appelé à produire trois (03) livrables principaux : **un rapport initial, un rapport provisoire et un rapport final.**

Les rapports seront établis selon le plan type joint aux présents termes de référence (Cf. VI. Plan type du rapport) Ces rapports seront soumis sous format électronique et sous format papier en trois exemplaires.

Le rapport définitif restera la propriété du PNUD qui en assurera lui-même la diffusion.

1) Rapport provisoire

Le consultant national remettra, 7 jours après sa mission sur le terrain, un rapport provisoire contenant les analyses et les résultats de l'évaluation conformément aux TDR de la mission. Ce rapport sera envoyé par courrier électronique au PNUD qui se chargera de le transmettre aux membres du Groupe de référence.

2) Rapport final

Le rapport d'évaluation ne devra pas excéder **30 pages** hors annexes (dans une police de caractère 12) mais devra intégrer des annexes pertinentes et utiles pour la compréhension du document et son exploitation future. Il tiendra compte des observations et commentaires des diverses parties prenantes tout en se prononçant sur la performance du projet, les leçons tirées, les recommandations, ainsi que sa stratégie. Les informations détaillées sur le contexte, le projet ou les aspects généraux de la méthodologie et de l'analyse doivent être répertoriées en annexe.

Le rapport final sera envoyé dans un délai maximum de 5 jours après la réception des commentaires du PNUD (Management response). Le rapport définitif, intégrant ces observations, devra être disponible dans les 5 jours suivant la réception des commentaires. Si ces observations expriment des différences d'appréciation non partagées par le consultant, celles-ci pourront être annexées au rapport définitif et commentées par le consultant. Le rapport final sera envoyé en version électronique (format PDF) au PNUD qui en assurera lui-même la diffusion.

VI. PLAN TYPE DU RAPPORT

Le rapport s'articulera autour du plan indicatif suivant :

Table des matières et liste des acronymes

Résumé : le résumé ne doit pas dépasser **3 pages**.

Méthodologie de l'évaluation (2 pages maximum)

Le consultant devra avoir le souci de présenter clairement les méthodes d'investigation et d'analyse utilisées, les procédures suivies pour collecter l'information, s'assurer de sa qualité et de sa validité.

Bilan global du projet (5 pages maximum) qui comprendra :

- Une présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre ;
- Une description du projet (objectifs, contenu, intervenants, mode opératoire) ;
- Un résumé du déroulement du projet depuis son démarrage (renvoyer éventuellement en annexes les détails sur les chiffres et les données collectées) en mettant en évidence les principaux événements qui l'ont marqué, présentant l'affectation et le volume des financements mobilisés, rappelant les principales difficultés rencontrées et mentionnant, le cas échéant, les réorientations survenues.

Performance du projet (15 pages maximum)

Conclusions (4 pages)

L'évaluation doit aboutir à un jugement argumenté et à des conclusions sur les performances du projet évalué. En conséquence, les forces et faiblesses du projet doivent être clairement explicitées.

Le consultant s'efforcera par ailleurs de formuler des conclusions en nombre limité de manière à garantir leur qualité.

Il clarifiera ou supprimera tout jugement de valeur qui ne serait pas suffisamment étayé par des faits. Il s'efforcera également d'utiliser les critères d'évaluation de manière équilibrée.

Les conclusions et enseignements éventuels seront listés, classés et priorisés en quelques pages.

Les limites méthodologiques seront mentionnées, tout comme les opinions divergentes, s'il y a lieu.

Annexes du rapport

Les annexes pourront comporter :

- Les termes de référence de l'évaluation
- La liste des personnes rencontrées
- Le calendrier de l'évaluation
- Le compte rendu des entretiens de terrain
- La liste des documents consultés
- La liste des activités spécifiquement examinées et la carte de situation des interventions
- Les détails éventuels de la méthode d'évaluation retenue
- Le cadre logique de l'intervention reconstruit ex post
- Des tableaux sur les financements mobilisés, les résultats...

VII. DUREE ET CALENDRIER DE LA MISSION

La prestation totale pour la réalisation de cette évaluation est estimée à 15 jours.

La prestation débutera après signature du contrat entre le consultant et le PNUD. La date de démarrage est prévue pour le 10 janvier 2014.

La mission du consultant national inclut notamment une séance de briefing, une mission de terrain et si possible une réunion de restitution des conclusions du consultant en présence des partenaires concernés par le projet.

VIII. RESPONSABILITES ET TACHES DU CONSULTANT

1) Responsabilités

Le consultant devra jouir d'une intégrité et d'une indépendance parfaites. Il se doit d'être impartial et indépendant de toute structure ayant participé à l'exécution du projet.

Supervision

Le consultant travaillera sous la supervision directe de l'Assistant au Représentant Résident, chargé du Programme.

Il est entendu que le « groupe de référence » du PNUD Congo assistera le superviseur dans le suivi-qualité du travail accompli par le consultant.

Ensemble, ils ont validé les présents termes de référence, ils fourniront les feedbacks requis sur le rapport préliminaire et le premier draft du rapport d'évaluation (rapport provisoire), et participeront au débriefing organisé avant la remise du rapport final.

IX. PROFIL DU CANDIDAT

Master ou BAC+5 (Sciences politiques, Sciences humaines, Sciences sociales et tout autre domaine pertinent)

Le consultant national doit en outre justifier des qualifications, expérience, compétences et capacités suivantes :

✓ **Expérience :**

- Connaissance confirmée dans le domaine de l'évaluation ;
- Plus de 7ans d'expérience professionnelle dont au moins 3 dans le domaine de l'évaluation des projets / programmes de développement ;
- Une bonne connaissance du contexte congolais serait apprécié ;
- Une expérience de travail avec le SNU et le PNUD en particulier constituerait un atout.

✓ **Qualifications requises :**

- Qualifications prouvées dans les méthodes et outils d'évaluation ;
- Compétences méthodologiques complémentaires (développement institutionnel, gouvernance et développement, lutte contre la pauvreté, etc.) ;
- Capacités de recherche, d'analyse et de restitution éprouvées – des travaux de recherche dans les domaines ciblés constituent un atout.

Langues

- ✓ Parfaite maîtrise du Français (oral et écrit), la connaissance de l'Anglais est un avantage ;
- ✓ Bonnes connaissances des langues locales.

X. SOUMISSION DES OFFRES

Les candidats intéressés devront soumettre :

- ✓ Une proposition technique détaillée relative à la méthodologie de l'évaluation et au plan de travail détaillé pour conduire la mission, ainsi que la présentation du profil et des qualifications (CV) ;
- ✓ Une proposition financière incluant l'ensemble des coûts encourus dans le cadre de la mission, sur la base d'un montant forfaitaire mensuel.

XI. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Le consultant sera évalué sur la base de la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût. L'attribution du contrat sera faite en fonction de l'évaluation des propositions effectuée comme suit :

- ✓ Conformité aux TDR ;
- ✓ Obtention du meilleur score sur un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers spécifiques (critères techniques : 70% ; critères financiers : 30%).

Seules les propositions ayant obtenu un minimum de 70 points à l'évaluation technique seront considérées pour l'évaluation financière.

Critères	Libellé	Note (points)
<i>Offre technique</i>		70
Critère A	Qualifications académiques des experts	15
Critère B	Nombre moyen d'années d'expérience par expert en suivi évaluation	10
Critère C	Compétences spécifiques dans le domaine considéré	15
Critère D	Méthodologie et plan de travail	30
<i>Offre financière</i>		30
Pondération	Les poids respectifs attribués aux propositions techniques et financières sont de : PT=0.7 et PF=0.3, de sorte que PT + PF= 1 Score total : $N_t \times 0.7 + N_f \times 0.3 = 1$	

XII. PAIEMENT ET PROCESSUS D'APPROBATION DE LA PERFORMANCE

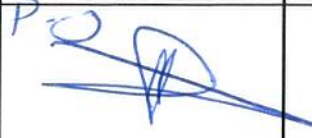


Concernant les honoraires, ils seront versés de la façon suivante :

- ✓ 30% lors du rapport initial ;
- ✓ 30% lors de la remise du rapport provisoire ;
- ✓ 40% lors de la remise du rapport final.

Pour le processus d'approbation, le superviseur et le groupe de référence du PNUD devront évaluer le travail et la performance du consultant. Une certification (*Certification of Payment Form*) sera délivrée après chaque étape par le superviseur, pour indiquer la qualité des travaux et approuver le versement des tranches.

XIII. ETHIQUE D'EVALUATION

La présente évaluation est conduite conformément aux principes développés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » de l'UNEG. Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l'élaboration et l'exécution de l'évaluation, y compris l'éthique d'évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations. Ceci inclut notamment : les mesures prises pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et l'analyse des données, particulièrement les autorisations nécessaires pour obtenir des informations concernant des enfants et/ou des adolescents ; les dispositions permettant de stocker et de préserver la sécurité des informations collectées et les protocoles garantissant l'anonymat et la confidentialité des sources d'information.

Visa du Chef de l'Unité demandeur	Visa ARR/P	Visa CEDAP	Visa ARRO/Finances	Visa RRA
				
COA	71400 COG10	30000 32008	00080908 Activity1	001981 00296